



## Lutte contre le paludisme : stratégie technique mondiale et cibles 2016-2030

### Rapport du Directeur général

1. En mai 2015, la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA68.2 intitulée « Lutte contre le paludisme : stratégie technique mondiale et cibles 2016-2030 ». Assortie d'objectifs intermédiaires pour 2020 et 2025, la stratégie fixe des objectifs ambitieux mais réalisables consistant à réduire les taux d'incidence et de mortalité d'au moins 90 % à l'échelle mondiale d'ici à 2030, à éliminer la transmission du paludisme dans au moins 35 pays supplémentaires par rapport à 2015 et à empêcher sa résurgence dans les pays qui en étaient exempts en 2015.
2. Le bilan présenté ici indique les progrès accomplis par rapport aux objectifs intermédiaires de 2020, récapitule les enseignements tirés de l'expérience et réaffirme l'engagement à atteindre les objectifs intermédiaires fixés pour 2025 en matière de réduction de la charge de la maladie.
3. Au bout des cinq premières années de mise en œuvre, les objectifs intermédiaires d'élimination et de non-résurgence de la maladie ont tous deux été atteints : 10 pays ont interrompu la transmission du paludisme et aucun pays d'où la maladie était absente en 2015 n'a signalé sa transmission. Cependant, la tendance à la baisse de la mortalité et de la morbidité palustres a ralenti, s'est arrêtée ou s'est inversée dans beaucoup de pays où la charge de la maladie est modérée ou élevée. On estime que dans l'ensemble du monde, la mortalité palustre a diminué de 22 % en 2020 et que l'incidence n'a reculé que de 3 % par rapport aux taux de référence de 2015, baisses qui sont nettement inférieures aux objectifs intermédiaires de 2020, à savoir une diminution d'au moins 40 % de la morbidité et de la mortalité.
4. Un processus consultatif auquel participent les bureaux régionaux de l'OMS, les partenaires et les pays a été amorcé en 2020, comptant notamment deux réunions d'information pour les États Membres. Les points qu'il était proposé d'actualiser ont été présentés et examinés lors d'un webinar ouvert, auquel ont participé plus de 300 pays et partenaires en janvier 2021. Les contributions des participants à ces réunions ainsi que de nouvelles analyses d'impact et de coût ont été prises en compte dans la stratégie actualisée,<sup>1</sup> dont la publication est prévue en juin 2021.
5. Bien que les mesures de prévention, de même que les moyens de diagnostic et de traitement, soient devenus un peu plus largement disponibles, toutes les personnes qui en ont besoin n'en bénéficient pas complètement. Chaque année, des millions de cas et de décès ne sont ni enregistrés ni signalés.

---

<sup>1</sup> Draft WHO Global technical strategy for malaria (2016–2030) update. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/teams/global-malaria-programme/global-technical-strategy-for-malaria-2016-2030#>, consulté le 24 mars 2021).

Aucune arme nouvelle décisive dans la lutte antipaludique n'a été mise sur le marché et l'on continue à travers le monde d'utiliser des moyens de prévention d'une efficacité modérée, de surcroît menacée par le risque de résistance du parasite et de résistance aux insecticides. En 2019, le financement consacré à la lutte contre le paludisme s'élevait au total à 3 milliards de dollars des États-Unis (USD), somme inférieure à l'objectif de 5,6 milliards USD fixé dans la stratégie. Le financement est resté stable, mais il a diminué si l'on calcule la proportion par personne à risque.

6. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur la prestation des services antipaludiques et a montré les conséquences inattendues que des événements profondément perturbateurs pouvaient avoir sur la santé de la population mondiale. Elle a aussi révélé la fragilité des systèmes de santé dans l'ensemble du monde. Dans les pays d'endémie palustre, les conséquences de la perturbation des services de santé devraient se faire sentir pendant des années car la capacité de récupération des pays est altérée par les ravages économiques découlant de la pandémie. La stratégie actualisée tient compte du frein mis aux progrès ainsi que de l'impact de la COVID-19 et des leçons qui en ont été tirées.

7. La stratégie a aussi été actualisée de façon à mieux s'accorder avec l'objectif prioritaire de la couverture sanitaire universelle et avec l'intégration des services de santé essentiels. Les principes directeurs et les éléments qui l'étayaient ont été mis à jour pour insister à nouveau sur la nécessité de systèmes de santé durables et résilients fondés sur les soins de santé primaires ; la transmission du pouvoir décisionnaire aux programmes nationaux et aux décideurs du niveau infranational ; et l'accélération de la recherche-développement. La stratégie repose sur l'adoption et l'adaptation des lignes directrices de l'OMS pour la lutte antipaludique,<sup>1</sup> qui contiennent des recommandations scientifiquement fondées et préconisent une méthode de résolution de problèmes. Cette méthode abandonne le concept d'interventions essentielles, qui aboutit à une formule passe-partout, et privilégie plutôt la collecte et l'analyse de données au niveau infranational pour définir la combinaison d'interventions la plus efficace en fonction du contexte local.

8. La stratégie actualisée définit un cadre pour l'élaboration de programmes sur mesure qui permettront d'avancer plus vite dans l'élimination du paludisme. Elle ne renonce pas aux cibles ambitieuses mais traduit plutôt l'engagement à accélérer les programmes pour les atteindre. Elle trace une voie claire au cours des 10 prochaines années pour les pays d'endémie palustre et leurs partenaires mondiaux. Elle souligne que la prévention, le diagnostic et le traitement du paludisme doivent faire partie de la couverture sanitaire universelle pour toutes les populations à risque et qu'il est important d'utiliser des données de surveillance de bonne qualité pour prendre des décisions débouchant sur des mesures adaptées qui concordent avec les objectifs nationaux et infranationaux.

= = =

---

<sup>1</sup> WHO Guidelines for malaria. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/teams/global-malaria-programme/guidelines-for-malaria>, consulté le 24 février 2021).